



Enseignement Public et Recherche

Elections des représentants du personnel au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU)

Scrutin du 4 décembre 2014

Liste présentée par :

Syndicat CFTC-Enseignement Public et Recherche (CFTC-EPR)

et soutenue par :



l'Union Nationale Inter-universitaire (UNI)



DÉFENDONS L'HUMAIN ET L'EXCELLENCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

L'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur sont appelés à élire, **le 4 décembre prochain**, leurs représentants au C.T.U.

Ce comité est une instance consultative qui est notamment consulté lors de l'élaboration ou de la modification des règles statutaires.

Ce conseil est également amené à discuter, chaque année, des moyens budgétaires et humains programmés par le ministère.

Ce scrutin est trop souvent ignoré par les personnels qui ne sont pas directement impliqués dans l'administration de leur établissement. Cette méconnaissance profite à certaines « grandes » centrales syndicales qui tentent ainsi de monopoliser la représentation des personnels de l'enseignement supérieur.

Nombreux sont les collègues qui ne se retrouvent pas du tout dans les discours et les revendications portés en leur nom dans cette instance. C'est pourquoi, la CFTC-EPR, soutenue par l'Union Nationale Inter-universitaire, a décidé de présenter une liste.

Notre objectif est de proposer une autre voix, respectueuse de la dignité de la personne dans son milieu professionnel, et des spécificités des statuts et des missions des personnels, capable de reconnaître et d'encourager le mérite, de favoriser les initiatives, de défendre l'indépendance et la liberté des enseignants-chercheurs.

Nous rappellerons, également, que **la mission première de l'enseignement supérieur est de produire et de transmettre un savoir de haut niveau**. Pour cela, nous devons refuser le nivellement par le bas qui, trop souvent, inspire les grands plans ministériels, et tendre, à nouveau, vers l'excellence.

LE 4 DÉCEMBRE 2014

**VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE DE LA CFTC-EPR,
SOUTENUE PAR L'UNI**

1 Défendre la spécificité de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur ne peut pas, au risque de se trahir, accepter la pente, sur laquelle l'entraîne le ministère, de la « secondarisation » de ses enseignements. L'université, les grands établissements ne sont ni des collèges ni des lycées.

S'il est parfaitement légitime de lutter contre l'échec des étudiants, il convient de rappeler que les enseignants-chercheurs n'en sont pas les premiers responsables, comme le sous-entend le ministère quand il prétend améliorer la réussite des étudiants en formant les enseignants-chercheurs à la pédagogie (rapport Bertrand). Ce n'est pas en obligeant les universitaires à passer entre les mains des « pédagogues », ceux-là même qui sont en partie comptables de la situation préoccupante de l'enseignement secondaire, que les choses s'amélioreront.

Il faut rappeler que **l'échec est souvent le fait d'une mauvaise orientation et/ou d'une insuffisante maîtrise des bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures.** Le débat sur l'orientation et la sélection doit être engagé.

2 Libérer les initiatives en luttant contre « la bureaucratisation »

Le travail des personnels est trop souvent ralenti et ses initiatives anéanties par l'augmentation incessante des contraintes administratives. Cette « procédurisation » aveugle de tous les aspects de vie de l'enseignement supérieur et de la recherche, traduit une défiance préoccupante à l'égard de l'initiative et du sens des responsabilités individuelles, au risque de décourager chacun.

Nous défendons le retour à des procédures simples, souples et adaptables selon la réalité humaine et disciplinaire. La confiance à tous les niveaux aidera au redressement de la France que nous souhaitons.

3 Garantir l'indépendance des enseignants-chercheurs et de la recherche

Au nom des idéologies ou des modes du moment, le ministère a multiplié les textes d'orientation, les circulaires et les grands plans interministériels qui visent à orienter la recherche mais aussi ce que les personnels de l'enseignement supérieur devraient dire, faire et penser.

Le meilleur rempart contre cette idéologisation rampante est de garantir l'indépendance des enseignants-chercheurs et de la recherche.

4 Favoriser l'évolution des carrières, en se basant sur le mérite

Les personnels de l'enseignement supérieur sont nombreux à se sentir enfermés dans une carrière dont l'avancement est trop long, trop aléatoire et détaché de leur investissement dans l'enseignement, la recherche ou même l'administration de leur établissement. Cette absence de reconnaissance de la part d'une institution pour laquelle ils sont nombreux à se battre ne peut que conduire au découragement.

Il convient de rendre les procédures d'avancement plus transparentes, de mieux prendre en compte le mérite et de décroiser le système afin de faciliter l'évolution des carrières (passage de grade, passage du rang B au rang A, faciliter le recrutement en tant que Maître de conférence des PRAG ayant un doctorat, ou des doctorants contractuels dont la thèse a été qualifiée par le CNU).

LE 4 DÉCEMBRE 2014

**VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE DE LA CFTC-EPR,
SOUTENUE PAR L'UNI**